

Compte-rendu de l'entrevue entre l'association CERADER 16 Amiante et des élus du Conseil Départemental de La Charente jeudi 28 octobre 2021 à 14h30

Etaient présents à cette entrevue :

Les représentants du Conseil Départemental :

- Mme Nicole BONNEFOY, Sénatrice de la Charente et Présidente de la commission « mutation écologique et aménagement du territoire »
- Mr Fabrice POINT, 3^{ème} Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire et des infrastructures résilientes, et membre de la commission « mutation écologique et aménagement du territoire ».
- Un technicien du conseil départemental

Les représentants de l'association CERADER 16 AMIANTE :

- Mr Claude GUERIN, Président de l'association
- Mr Jean-Pierre FRAS, Vice-Président de l'association

Après les présentations d'usage, nous avons rappelé à nos interlocuteurs que l'association CERADER 16 Amiante n'avait pas seulement pour vocation l'accompagnement des personnes ayant été exposées à l'amiante dans la constitution de leurs dossiers, que ce soit pour maladie professionnelle, ou pour préjudice d'anxiété, mais également la prévention concernant l'exposition à l'amiante.

Nous avons précisé que notre intervention concernait plus spécifiquement les particuliers ayant des toitures amiantées chez eux et que ceux-ci se trouvaient confrontés à des problèmes liés au coût de la dépose de ces plaques, aux procédures de confinement, de transports et de traitement de ces déchets, ce qui en partie peut expliquer les décharges sauvages.

Ensuite, au cours de la discussion, nous leur avons rappelé que :

- L'amiante est un produit toxique sans seuil minimal de dangerosité contrairement à d'autres produits CMR
- Ce produit est responsable de la mort de 3000 personnes par an en France
- Un rapport du sénat datant de 2005 fait état de 100 000 morts dans les 25 prochaines années
- L'impact financier pour la société serait au environ de 37 milliards d'euros
- Le mésothéliome est en augmentation
- Toutes les déchetteries de Charente ne prennent pas ce type de déchets
- Il n'y a pas de point de collecte sur le territoire de Grand Angoulême
- Les points de collectes sont excentrés et se situent en périphérie du département
- Le coût d'un désamiantage pour un particulier est relativement important (de 25€ à 60€/m²)
- Pour une raison de coût et de difficultés liées au traitement des déchets on doit faire face à des décharges sauvages
- Les maires des communes concernés par ces dépôts sauvages de déchets sont confrontés à un problème qui souvent les dépassent
- Les aides auxquelles peuvent prétendre les particuliers (réduction d'impôt, aide de l'ANAH) ne leur sont accordées uniquement que pour le désamiantage des bâtiments à usages d'habitation
- Toutes les dépendances (garage, hangar, abri de jardin, etc...) sortent de ces dispositifs

- Les particuliers sont peu ou pas informés des dangers de l'amiante sur leur santé
- Les procédures d'élimination des déchets amiantes sont peu ou pas adaptées
- Le département doit avoir une volonté forte dans ce domaine et initier un mouvement
- Des actions doivent permettre de favoriser l'élimination de ce poison de nos communes
- Ces actions peuvent être financées dans un cadre bien défini et budgétées de façon pluriannuelle
- Pour l'instant nous avons aidé des personnes qui pour la plupart ont été exposées à l'amiante au cours de leur carrière professionnelle

Ce dernier point est important car dans les prochaines années, nous devrions voir des personnes malades d'avoir été exposés à des déchets d'amiante environnemental, c'est tout l'enjeu de l'action engagée par CERADER 16 au sujet des toitures en fibrociment contenant de l'amiante.

En effet, dans plusieurs décennies, comment seront pris en charge ces personnes développant des maladies liées à une exposition à l'amiante alors même qu'ils n'en auront jamais travaillé, quel coût humain et social et quel impact financier pour la société ?

Nous avons insisté sur le fait que les milliers de m² de toitures amiantées sont un danger dormant pour la santé de l'ensemble de la population, que nous sommes là face à un problème de santé publique voire d'urgence sanitaire, mais également face à une pollution environnementale en sursis.

Nous leur avons dit que l'enjeu est énorme mais mérite que l'on se mobilise, associations, élus et responsables politiques pour initier un mouvement allant vers une élimination de ces toitures amiantées non seulement en Charente mais sur l'ensemble du territoire Français, et qu'on ne pouvait pas ne rien faire et laisser le problème aux générations futures.

Suite à cette discussion et aux éléments développés par Jean-Pierre et moi-même, les élus du Conseil Départemental ont convenu que :

- Il était nécessaire d'informer l'ensemble des Charentais des dangers que représentent une exposition à l'amiante
- Il fallait les informer des aides financières, des procédures d'élimination, des lieux de collecte, etc...mis à leur disposition
- Cette information se fera par l'intermédiaire du magazine du département qui est distribué tous les 3 mois dans toutes les boites à lettres de Charente
- L'association CERADER 16 Amiante sera associée à la rédaction de cet article en tant qu'expert
- Si le Conseil Départemental doit mettre en place des aides au désamiantage, celles-ci se feront dans un cadre bien précis mais que leur financement peut poser des problèmes et ne sont pas pour l'instant à l'ordre du jour
- Ils n'étaient pas sûrs que débloquer des aides dans ce cadre-là pour les particuliers fassent parti des compétences du Conseil Départemental
- A la connaissance de tous les participants à cette réunion, aucun ne sait si d'autres conseils départementaux sont saisis sur cette problématique de la même façon

En conclusion :

Une bonne discussion d'environ ¾ d'heure entre les représentants du Conseil Départemental et les représentants de CERADER 16, qui sont conscients de la situation, qui n'ont pas forcément les moyens financiers actuellement pour aider les particuliers mais auxquels ils vont réfléchir mais qui, dans un 1^{er} temps, se sont engagés à faire paraître dans le magazine de la Charente une information (en association avec CERADER 16) sur les dangers liés à une exposition à l'amiante et aux moyens de se débarrasser des toitures amiantées.